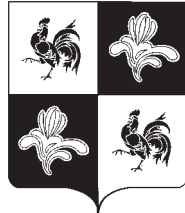


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



19 octobre 2006

SESSION ORDINAIRE 2005-2006

BULLETIN
DES
QUESTIONS ET DES REPONSES

SOMMAIRE

	Pages
I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE	
(Article 87 du règlement)	
La ministre en charge du Budget, de l'Aide aux personnes handicapées et du Tourisme, Mme Evelyne Huytebroeck	
Le séjour chez l'habitant en Région bruxelloise (n° 149 de M. Jacques Simonet).....	4
Les efforts de la ministre en vue d'allonger la durée des séjours touristiques à Bruxelles (n° 150 de M. Jacques Simonet).....	4

Pages

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT
ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87 du règlement)

Le président du gouvernement, ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, M. Benoît Cerexhe

L'hommage des Francophones à Léopold Sedar Senghor (n° 190 de M. Jacques Simonet).....	5
La participation de la Commission communautaire française aux États généraux de la Francophonie prévus en Roumanie du 20 au 28 mars 2006 (n° 191 de M. Jacques Simonet)	5
La participation de la Commission communautaire française aux manifestations programmées dans le cadre de la « la langue française en fête » (n° 192 de M. Jacques Simonet)	6
Les crèches pour enfants autistes à Bruxelles (n° 195 de M. Alain Destexhe)	6

La ministre en charge du Budget, de l'Aide aux Personnes handicapées et du Tourisme, Mme Evelyne Huytebroeck

Les entreprises de travail adapté (n° 203 de Mme Caroline Persoons)	7
---	---

La ministre en charge de l'Enseignement, de la Reconversion et du recyclage professionnels, de la Formation professionnelle et permanente des Classes Moyennes, de la Culture, du Transport scolaire et des Relations internationales, Mme Françoise Dupuis

L'AICB : Fête de la Communauté française (n° 205 de Mme Caroline Persoons).....	10
---	----

Le ministre en charge des Sports et des Equipements sportifs, de l'Action sociale et de la Famille, M. Emir Kir

L'octroi d'une subvention à l'ASBL « ATOLL » (n° 176 de M. Serge de Patoul).....	11
--	----

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

LA MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET DU TOURISME,
MME EVELYNE HUYTEBROECK

**Question n° 149 de M. Jacques Simonet du
27 octobre 2005 :**

Le séjour chez l'habitant en Région bruxelloise.

Lors de certains débats à propos des enjeux touristiques à Bruxelles, il n'est pas rare d'entendre plaider certains intervenants en faveur du développement d'un réseau d'hébergement chez l'habitant à l'instar de ce qui existe dans d'autres métropoles européennes.

- Pouvez-vous m'indiquer quelles sont les initiatives que vous auriez prises en ce sens en votre qualité de Membre du Collège en charge du Tourisme ?
- Pour le surplus, la promotion de l'hébergement chez l'habitant est-elle inscrite au cœur de vos priorités politiques ?
- Avez-vous enfin certaines données à propos du nombre de logements ainsi disponibles à Bruxelles pour les touristes belges ou étrangers ? Dans l'affirmative, ce phénomène est-il en augmentation ?

Question n° 150 de M. Jacques Simonet du 27 octobre 2005 :

Les efforts de la Ministre en vue d'allonger la durée des séjours touristiques à Bruxelles.

Tous les responsables politiques en charge du tourisme souhaitent bien évidemment augmenter la durée moyenne de séjour des visiteurs.

Je souhaiterais savoir quelles sont les initiatives que vous auriez prises depuis votre entrée en fonction pour tendre vers ce louable objectif.

1. Qu'en est-il des projets concrets en la matière ?
2. Quelle est par ailleurs l'évolution de la durée moyenne des séjours ces dernières années à Bruxelles ?
3. Quelles sont les périodes dites « creuses » ?
4. Quels sont les efforts qui sont consentis pour attirer davantage de touristes tout particulièrement pendant ces périodes dites « creuses » ?
5. Quels sont les coûts des projets que vous auriez initiés en cette matière ?

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE, M. BENOÎT CEREXHE

Question n° 190 de M. Jacques Simonet du 8 mars 2006 :

L'hommage des Francophones à Léopold Sedar Senghor.

L'année 2006 a été choisie par les États et Régions francophones pour rendre un hommage particulier à l'un des plus illustres défenseurs de la Francophonie moderne : Léopold Sedar Senghor.

Je souhaiterais en savoir plus à propos de l'implication de la Commission communautaire française dans ces cérémonies d'hommage.

- Le Collège s'inscrit-il dans cette dynamique internationale ?
- Dans l'affirmative, quelles sont les formes de cette participation de la Commission communautaire française ?
- Quel en est le calendrier et quels budgets ont-ils été réservés à ces fins ?
- En quoi ces manifestations permettront de toucher le grand public bruxellois ?

Réponse :

Je remercie l'honorable membre pour sa question.

Léopold Sedar Senghor était et demeure une figure exceptionnelle de la Francophonie. La Maison de la Francité qui, comme vous le savez, bénéficie d'une aide importante de la Commission communautaire française, s'est associée à l'hommage international rendu au grand poète sénégalais en organisant une année qui lui est consacrée (concours, expositions, publications).

Pour de plus amples informations, je me permets d'inviter l'honorable membre à s'adresser à ma Collègue, Madame Françoise Dupuis, Ministre en charge de la Culture et des Relations internationales.

Question n° 191 de M. Jacques Simonet du 8 mars 2006 :

La participation de la Commission communautaire française aux États généraux de la Francophonie prévus en Roumanie du 20 au 28 mars 2006.

Comme vous le savez très certainement, les États généraux de la Francophonie se dérouleront prochainement en Roumanie (20-28 mars 2006).

Pourriez-vous davantage me renseigner à propos de la participation effective du Collège de la Commission communautaire française ainsi que de ses services à l'occasion de cet événement de tout premier plan ?

Qui représentera les Francophones bruxellois en Roumanie ?

Quels sont les accents des interventions prévues de nos représentants dans le cadre de ces États généraux ?

Réponse :

Je remercie l'honorable membre pour sa question.

Suite à votre question, transmise quelques jours avant la tenue de ces États généraux, je vous transmets les éléments de réponse suivants :

Les États généraux de la Francophonie sont organisés par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). La Commission communautaire française, en tant que telle, n'est pas membre de cette organisation, contrairement à la Communauté française de Belgique. Je note néanmoins que depuis 1996, quatre accords de coopération conclu par la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (Commission communautaire française) ont réorganisé les Relations internationales afin d'assurer une visibilité et une présence optimales des francophones bruxellois et wallons dans le domaine international. Je me félicite de l'existence de ces accords de coopération qui valorisent la solidarité des francophones de Bruxelles et de Wallonie au niveau international.

Une délégation Wallonie-Bruxelles est présente à Bucarest et assure la représentation des francophones de Bruxelles. Des nombreuses activités mettant en exergue

la vitalité culturelle des francophones bruxellois ont été ou seront organisées à l'occasion des États généraux de la Francophonie ainsi que dans le cadre du Sommet de la Francophonie. Une livraison récente de « La Lettre » publiée par la délégation Wallonie-Bruxelles à Bucarest, intitulée « Bruxelles : francophone et européenne » est une illustration de la présence dynamique des francophones de Bruxelles à Bucarest.

Pour de plus amples informations, j'invite l'honorable membre à transmettre sa question à ma Collègue, Madame Françoise Dupuis, en charge des relations internationales de la Commission communautaire française.

Question n° 192 de M. Jacques Simonet du 8 mars 2006 :

La participation de la Commission communautaire française aux manifestations programmées dans le cadre de « la langue française en fête ».

Diverses manifestations sont prévues du 18 au 26 mars dans le cadre de « la langue française en fête ».

- Qu'en est-il de la participation effective du Collège ainsi que de ses services ?
- Quels sont les budgets qui ont été réservés à ces fins ?
- Quels sont les opérateurs qui sont mobilisés en vue de réaliser certains projets dans ce même cadre ?

Réponse :

Je remercie l'honorable membre pour sa question.

Je me permets de signaler à l'honorable membre que sa question relève de la compétence de ma Collègue Madame Françoise Dupuis.

Je note cependant que de nombreuses institutions et associations soutenues par la Commission communautaire française ont participé à l'opération « la langue française en fête ». La Maison de la Francité, émanation directe de la Commission communautaire française, a, par

exemple, mis sur pied une exposition consacrée à Léopold Sedar Senghor. L'Escale du Nord, centre culturel également soutenu par la Commission communautaire française, a présenté un spectacle autour du Livre de la Jungle. D'autres exemples pourraient être cités.

Je me réjouis de la vitalité de ces organismes culturels bruxellois qui ont profité de cette fête de la langue française pour affirmer une nouvelle fois la présence des francophones à Bruxelles et qui ont fait la promotion d'une langue vivante, créative, moderne, diverse, gage d'ouverture sur un espace francophone international.

Pour de plus amples informations, j'invite l'honorable membre à s'adresser à ma Collègue, Madame Françoise Dupuis, Ministre en charge de la Culture.

Question n° 195 de M. Alain Destexhe du 4 mai 2006 :

Crèches pour enfants autistes à Bruxelles.

Pouvez-vous me dire s'il existe des crèches spécialisées pour les enfants autistes à Bruxelles ?

Selon mes informations, il semble qu'une seule crèche existe et qu'elle est située en Wallonie. La liste d'attente est donc longue.

Quelle sont les possibilités offertes aux parents d'enfants autistes à Bruxelles que ce soient au niveau des crèches ou des écoles ?

Réponse :

Je remercie l'honorable membre pour sa question.

Renseignements pris auprès des services de l'Administration, j'ai l'honneur de répondre à l'honorable membre qu'il appert qu'il n'y a pas, à Bruxelles, de crèches pour enfants autistes.

Pour de plus amples informations, je me permets d'inviter l'honorable membre à s'adresser à ma Collègue, Madame Evelyne Huytebroeck, Ministre en charge de l'Aide aux Personnes handicapées.

LA MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES ET DU TOURISME,
MME EVELYNE HUYTEBROECK

**Question n° 203 de Mme Caroline Persoons du
27 juin 2006 :**

Les entreprises de travail adapté.

L'honorable ministre peut-elle me communiquer le nombre de personnes handicapées travaillant dans les entreprises de travail adapté (ETA) pour les années 2004, 2005 et 2006 ?

Peut-elle également m'indiquer le détail de ces chiffres par ETA ?

Réponse :

En réponse à la question de Madame la Députée, je vous invite à prendre connaissance du tableau relatif à la situation des travailleurs handicapés dans les entreprises de travail adapté agréées et subventionnées par la Commission communautaire française et ce, pour les années 2004, 2005 et 2006.

**SITUATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ
AGRÉÉES ET SUBVENTIONNÉES PAR LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

Code	Nom	2004			
		Quota 2004	A Nombre de travailleurs handicapés	B Nombre de primes d'insertion	Total A+B
3	ONA-Entreprise	28	26	1	27
6	APAM	133	125		125
10	Groupe Foes – Les Ateliers Réunis	110	110		110
11	L'Ouvroir	36	29	1	30
14	M&H	38	33		33
17	ABP (1)	79	76		76
18	APRE	58	49		49
131	Brochage Renaître	100	96		96
132	Manufast	213	211		211
172	Les Jeunes Jardiniers	100	97		97
181	Travail & Vie	340	325		325
185	La Serre Outil	30	23		23
194	La Ferme « Nos Pilifs »	75	75		75
195	Atelier de Paris (2)	30	23		23
199	TRAVCO	80	70		70
	Totaux	1.450	1.368	2	1.370

(1) ABP Entreprise a fusionné avec Manufast le 1^{er} janvier 2005.

(2) Atelier de Paris a fusionné avec La Ferme des Pilifs le 1^{er} janvier 2006.

**SITUATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ
AGRÉÉES ET SUBVENTIONNÉES PAR LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

2005				2006			
Quota 2005	A Nombre de travailleurs handicapés	B Nombre de primes d'insertion	Total	Quota 2006	A Nombre de travailleurs handicapés (3)	B Nombre de primes d'insertion	Total
28	26	2	28	28	26	2	28
135	130		130	133	127		127
104	89		89	97	89	1	90
36	30	1	31	35	31	1	32
40	34		34	40	36		36
56	47	2	49	60	57	1	58
100	93		93	100	94		94
292	281		281	303	284		284
100	96		96	100	99		99
340	331		331	340	336		336
30	24		24	35	25		25
80	74		74	110	109		109
30	28		28				
79	64		64	69	71	1	72
1.450	1.347	5	1.352	1.450	1.384	6	1.390

(3) Ces chiffres n'ont pas été vérifiés par l'administration.

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECONVERSION ET
DU RECYCLAGE PROFESSIONNELS, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
PERMANENTE DES CLASSES MOYENNES, DE LA CULTURE, DU TRANSPORT SCOLAIRE
ET DES RELATIONS INTERNATIONALES, MME FRANCOISE DUPUIS

**Question n° 205 de Mme Caroline Persoons du
21 août 2006 :**

AICB : Fête de la Communauté française.

Depuis des années, grâce aux subsides de la Commission communautaire française, l'AICB peut soutenir des programmations pour la fête de la Communauté française dans les 19 communes.

L'honorable ministre peut-elle m'indiquer :

- 1) le montant attribué en 2005 et en 2006 à l'AICB ?
- 2) si des activités sont prévues dans les 19 communes bruxelloises pour la fête de la Communauté française 2006 ?

Réponse :

En 2005, un montant de 94.145 EUR a été attribué aux 19 communes ou à leurs opérateurs culturels dans le cadre de la subvention « AICB – Fête de la Communauté française ».

En 2006, un montant identique est réservé. Des activités pour la fête de la Communauté française 2006 sont effectivement prévues dans les communes bruxelloises et les dossiers introduits à ce jour à cet effet sont en cours de traitement à l'administration.

LE MINISTRE EN CHARGE DES SPORTS ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS,
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE,
M. EMIR KIR

Question n° 176 de M. Serge de Patoul du 8 février 2006 :

Octroi d'une subvention à l'ASBL « ATOLL ».

Lors de sa réunion du 22 décembre 2005, le collège de la Commission communautaire française a donné son accord sur un projet d'arrêté 2005/1153 modifiant l'arrêté du collège de la Commission communautaire française du 14 juillet 2005 relatif à l'octroi d'une subvention à l'ASBL « Atoll » à titre d'intervention dans ses frais de fonctionnement pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

La notification de la décision du collège ne fait aucune mention du montant accordé à cette ASBL.

L'honorable membre du collège pourrait-il m'indiquer le montant de cette subvention, le montant total perçu par cette ASBL pour l'année 2005 et, enfin, me transmettre le budget prévisionnel de l'ASBL Atoll ?

Réponse :

Demande de subvention de l'ASBL Atoll pour l'année 2005

Introduction :

En un an, deux aménagements, une inauguration officielle de l'association, une inauguration des nouveaux locaux

Les évènements précipités au moment de l'intégration du centre Atoll à Etterbeek ont eu pour résultante d'augmenter le nombre de demandes de personnes âgées souffrant de solitude et de perte d'autonomie avec les conséquences qui en découlent. Grâce au soutien de la Commission communautaire française et de la Commune d'Etterbeek, Atoll a connu, en un an, une véritable expansion.

Le travail de coordination et de collaboration avec le secteur de proximité (services d'aide à domicile, centres de santé mentale, hôpitaux, centres de revalidation, CPAS, services communaux des affaires sociale et 3^{ème} âge, ...) s'est intensifié. L'information via les articles de presse a sensibilisé une population sur les bénéfiques du maintien à domicile des personnes âgées.

C'est ainsi que le projet d'accueil de jour est petit à petit entré dans une réflexion globale du secteur psychosocial et y a pris sa place.

Pour rappel, 14 inscrits en octobre 2004 et 15 demandes s'ajoutent après l'inauguration des locaux du 19 octobre 2004.

Demande de subvention

Pour assurer la viabilité du centre, le budget prévisionnel 2005 est calculé en fonction des critères suivants (les données et chiffres sont repris en haut du tableau des perspectives budgétaires) :

- Du nombre moyen de participation par jour : l'accueil des nouvelles demandes nous laisse supposer 18 personnes inscrites.
- Des objectifs à atteindre : au-delà du suivi quotidien qui était assuré, les participants sont en demandes d'animation et de projets de rencontres intergénérationnelles et interculturelles afin de s'impliquer davantage dans la vie active de leur quartier.
- Du nombre de jours d'ouverture : afin d'établir un travail en profondeur, de qualité et qui donne du sens, il est opportun de développer les activités au rythme des participants et au rythme de développement de l'encadrement professionnel. Il nous semble prudent et judicieux d'ouvrir le centre, 3 jours par semaine, avec un travail bien coordonné et des projets qui atteindront nos objectifs. Nous restons attentifs aux demandes d'accueil de jour plus complexes qui s'orientent vers un besoin de suivi plus important (4, 5, voir 6 jours par semaine), cette formule nécessitant du personnel d'encadrement.
- Du besoin minimum de personnel : pour assurer la viabilité et le fonctionnement du centre, la coordinatrice travaille un temps plein pour 3 jours d'ouverture par semaine. Il est urgent dans cette phase d'expansion, de réorganiser la globalité du travail au quotidien en un accueil et un suivi des participants à la mesure des objectifs posés dans le projet initial de centre d'accueil de jour pour personnes âgées.

Forts de ces différentes constatations, il est proposé d'augmenter le temps de travail de la coordinatrice (½ ETP à ¾ ETP) et d'engager ½ ETP éducateur(trice) en gérontologie et ½ ETP aide familiale dans le cadre du plan Activa C6. Les démarches actives de recherche pour des aides à l'emploi auprès des services de l'ORBEM, du CPAS, de la Mission locale n'ont, à ce jour, pas abouti.

Conclusion

La demande de subvention de 60.362,20 EUR se profile actuellement sur le développement du nombre de participants et le besoin urgent d'un encadrement professionnel minima.

Pour terminer, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que l'ASBL « Atoll » a clôturé finan-

cièrement l'année budgétaire 2004. Sans renouvellement d'un soutien financier, il nous semble difficile de continuer à assurer le fonctionnement de l'ASBL, au détriment des principaux acteurs, les personnes âgées.

DESCRIPTIF

Perspective 2005 du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005

Salaire d'une coord. 25 ancienneté

- Barème mensuel brut $\frac{3}{4}$ ETP : 2.301,07 EUR
- Charges patronales (33 %) mensuelles : 769,35 EUR

Engagement éducateur en gérontologie le 1^{er} janvier 2005

- Barème mensuel brut $\frac{1}{2}$ ETP avec 5 ans d'ancienneté : 914,45 EUR
- Charges patronales (33 %) mensuelles : 301,77 EUR
- Demande ONEm mesure Activa C6 (réduction cot. Patronales - 500 EUR/trimestre et allocation de travail - 250 EUR/mois)

Engagement aide familiale le 1^{er} janvier 2005

- Barème mensuel brut $\frac{1}{2}$ ETP avec 5 ans d'ancienneté : 811,44 EUR
- Charges patronales (33 %) mensuelles : 267,77 EUR
- Demande ONEm mesure Activa C6 (réduction cot. Patronales - 500 EUR/trimestre et allocation de travail - 250 EUR/mois)

Ouverture du centre 3 jours/semaine

- 18 bénéficiaires inscrits avec une participation moyenne de 12 bénéficiaires par jour
- 10 repas estimés par jour
- Transport estimés à 3 trajets aller et retour par jour

- Coût repas + collation pour un mois : 7,5 EUR x 10 personnes x 3 jours x 4 sem = 900 EUR/mois
- Prix forfaitaires mensuel de participation : 50 EUR de moyenne x 12 = 600 EUR/mois
- Participation mensuelle pour les transports : 3 EUR aller-retour x 3 pers x 3 jours x 4 semaines = 108 EUR/mois

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION			
RECETTES	Exercice : 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005		
	Le subside est-il – en Demande ? (D) – Acquis ? (A)	Montants	Totaux
70/ Recettes propres.....			19.696,00
1. Dona et bénéfiques parapluies	A	400,00	
2. Sponsors	
3. Cotisations des membres.....	...		
4. Recettes d'activités	A	19.296,00	
5. Autres.....	
71/ Conventions
1. Fondation Roi Baudouin	
2. Loterie Nationale.....	
3. Autres.....	
72/ Subventions de la Commission Communautaire Française			60.362,20
<i>Préciser le(s) programme(s)/Mentionnez également le subside pour lequel cette demande est introduite</i>			
1. Culture	
Social	D	60.362,20	
Parascolaire.....	
Aide aux personnes handicapées	
Santé	
Tourisme.....	
Sport.....	
Infrastructure	
Enseignement.....	
2. Autres.....	
73/ Subventions d'autres Pouvoirs Publics.....			11.500,00
<i>Préciser le(s) programme(s).....</i>			
1. Communauté Française			
1 Education Permanents	
2 Service Jeunesse	
3 Aide à la Jeunesse	
4 Secteur santé.....	
5 Secteur Femmes	
6 CEC	

	Le subside est-il - en Demande ? (D) - Acquis ? (A)	Montants	Totaux
7 Formations.....	
8 FBI.....	
9 Autres	
2. Commune.			
1 En direct	
2 Via programme insertion cohésion sociale (Etterbeek)	D	1.500,00	
3 Autres	
3. Province.....	
4. Région/ORBEm.....	
1 Convention de partenariat.....	
2 TCT	
3 ACS	
4 Autres Plan Activa, exhon Ch Patr + prime pour 2x1/2 ETP	D	10.000,00	
5. Fédéral			
1 Contrat de prévention.....	
2 Contrat de sécurité	
3 FESC	
4 Projets pilotes de prévention.....	
5 FIP (montant global des conventions FIPI communal et associatifs).....	
6 Subsidiations via l'INAMI	
7 Autres	
6. Supranational, Union européenne			
1 Now	
2 Horizon.....	
3 Fonds Social Européen	
4 Autres	
7. Autres	
74/ Subsidés en capital			5.500,00
Euroclear.....	A	5.500,00	
75/ Produits financiers.....		
76/ Produits exceptionnels.....		
TOTAL RECETTES :.....			97.058,20
Commission communautaire française		Budget prévisionnel de l'activité – Recettes	

